



LISTE DE DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

Les documents suivants, selon le type d'entité/organisation qui fait la demande, doivent être téléchargés sur le Formulaire de demande en ligne.

Parties

- Un **document officiel** indiquant que votre organisation est une autorité/institution publique ou gouvernementale d'un pays en développement Partie à la Convention de 2005.

Organisations non gouvernementales (ONG)

- Un **document officiel** prouvant que votre entité/organisation est non gouvernementale et à but non lucratif, selon la réglementation nationale, d'un pays en développement Partie à la Convention.

Organisations internationales non gouvernementales (OING)

Les demandes des OING doivent démontrer un impact **subrégional, régional¹ ou inter-régional**. Dès lors, ces organisations doivent soumettre les documents suivants :

- Une **lettre d'appui** des autorités/institutions gouvernementales ou publiques **de chaque pays bénéficiaire**, assurant que le projet est pertinent et répond aux besoins et priorités du bénéficiaire.

Les OING doivent également démontrer le caractère international de l'organisation à travers les documents suivants :

- Le **document officiel** démontrant le statut juridique d'ONG internationale ;
- Un **document officiel** établissant la liste des membres et leur pays de résidence, afin de démontrer que les **adhésions** (institutionnelles et individuelles) ont un **caractère international** ;
- Un **document officiel** prouvant que des **activités récentes** (moins de 5 ans à partir de la date de soumission de la demande) ont été réalisés dans les **différents pays**.

¹ Dans le contexte du processus de financement du FIDC, le terme « régional » se réfère à un groupe de pays, et non à un territoire à l'intérieur d'un seul pays.



Facture pro forma

Indépendamment du type de demandeur, si des « équipements et fournitures » sont prévus dans votre Budget (Cadre du projet), la(les) facture(s) pro forma correspondante(s) est(sont) exigée(s). À défaut, les évaluateurs excluront la dépense du montant approuvé pour le financement.

Tous les documents complémentaires doivent être dans la langue de la demande (français ou anglais).

Veuillez noter que si la langue des documents n'est ni le français ni l'anglais, vous devez impérativement joindre une traduction en français ou en anglais.

Sans ces documents, votre demande de financement sera considérée incomplète et non-éligible.